

Laudato Si et décret tertiaire, un même défi pour nos établissements scolaires. Pourquoi ne pas le relever au travers du programme Cube's (Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaire) ? Une dernière présentation en visio a lieu le 21 septembre à 13h avant la fin des inscriptions !

Cette année encore, le concours Cube's a permis aux 600 établissements qui s'étaient inscrits dans ce challenge de réaliser d'importantes économies d'énergie. Les voilà donc lancés dans la dynamique vertueuse voulue par le législateur qui a fixé à 40 % l'obligation d'économie d'énergie d'ici 2030. Mais pour nos établissements catholiques, cette réglementation prend aussi un sens particulier ; elle peut même être vue comme une opportunité de répondre à notre appel de baptisé de respecter la Création. De quoi mobiliser toute la communauté éducative, de l'adjoint en pastorale scolaire, aux professeurs de physique, aux agents techniques... jusqu'aux élèves, principaux utilisateurs des bâtiments !

En quoi consiste ce concours ?

Il s'agit de mener en premier lieu des actions dites « à faible investissement », comme par exemple trouver le juste réglage des installations techniques, éduquer aux bons usages et aux gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergie. L'accompagnement des établissements passe par des animations et des formations dispensées par le Cerema, la fourniture de matériel et l'accès à des ressources numériques. Ces prestations d'assistance représentent jusqu'à 16 000 €HT par établissement et sont entièrement prises en charge.

Quel est le public concerné ?

Ce challenge est ouvert aux établissements publics et privés du 2d degré.

Quels sont les effets escomptés ?

Les résultats obtenus par la promotion de l'année dernière sont significatifs : pour les 670 bâtiments ayant participé au CUBE.S 2020, on a calculé en moyenne une économie d'énergie de l'ordre de 12%.

Quel est le prix d'inscription à ce dispositif ?

Cette année, les frais d'inscription sont de 1000 euros par établissement.

Pour en savoir plus, une présentation en visio a lieu le 21 septembre à 13h.

N'hésitez pas à vous inscrire pour vous renseigner davantage sur ce dispositif auprès de Marie du Bellay : mdubellay.udogec@ec83.com

mag des ogec hors série immobili... Le-Mag-des-Ogec_Hors-serie-Jl...
https://www.fnogec.org/communication/documents/Le-Mag-des-Ogec_Hors-serie-Jl21-V2.pdf

1 sur 40

Introduction
L'édito
P.03
-

Retour sur les conférences
L'essentiel à savoir
P.04
-

Le regard de nos partenaires
Conseils éclairés
P.27
-



10-31
13/09/2021